

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 22 JUILLET 2013, À 20H00, À LA SALLE DES SERVICES TECHNIQUES, 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel, Eve Sapina ainsi que monsieur le maire Gérard Boutin.

Sont absents madame la conseillère Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Normand Grenier, Richard Ruest et Jean-Marc-Fortin.

Est également présent le directeur général et greffier adjoint, monsieur Daniel Desnoyers.

---

### CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

#### Certificat du greffier adjoint

Je, soussigné, greffier adjoint de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil le 26 juillet 2013 et le 28 juillet, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

---

Daniel Desnoyers, greffier adjoint

### OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'absence de quorum ayant été constatée, monsieur le maire Gérard Boutin se voit dans l'obligation de reporter la tenue de la présente séance extraordinaire à une date qui reste à déterminer selon les disponibilités des membres du conseil.

Les citoyens présents dans la salle sont informés du report de la séance extraordinaire.

Une citoyenne présente sur les lieux demande à ce que le texte d'une question adressée à monsieur le maire Gérard Boutin soit déposé, même si la séance extraordinaire n'a pas lieu. Sa lettre est déposée au greffier adjoint qui en atteste de sa réception.

La séance est levée à 20h12.

---

Gérard Boutin,  
**Maire**

---

Daniel Desnoyers,  
**Greffier adjoint**